

ARRETE N° 2026-16

ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE DE BEVILLE 28700 FRANCOURVILLE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FRANCOURVILLE

VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ET NOTAMMENT SES ARTICLES L 2122-28.1 ET L 2131.1,

VU L'ARTICLE R 61065 DU CODE PÉNAL,

VU L'INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE (LIVRE 1 - 8ÈME PARTIE SIGNALISATION TEMPORAIRE) APPROUVÉE PAR L'ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL DU 6.11.1992 MODIFIÉ,

VU LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ RENOV' ET VOUS SISE 16 RUE DES VALETTES 45140 INGRE en vue d'un ravalement sur une habitation au 16 Rue de Béville 28700 FRANCOURVILLE à compter du 15/04/2026 AU 29/04/2026 (durée des travaux 15 jours).

CONSIDÉRANT QUE POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DES TRAVAUX EN TOUTE SÉCURITÉ, IL Y A LIEU DE RÉGLER LA CIRCULATION ROUTIÈRE .

ARRETE

ARTICLE 1er : Durant la durée des travaux 15 jours à compter du 15 Avril 2026, un échafaudage sera mis et une partie sur la voie publique

ARTICLE 2 : Le passage au niveau des travaux sera difficile pendant la durée des travaux dont l'adresse est 16 Rue de Béville 28700 FRANCOURVILLE

ARTICLE 3 : Une signalisation appropriée sera mise en place par la société RENOV' ET VOUS

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie, sur le site de la commune et sur le chantier.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : M. le Maire de FRANCOURVILLE, M. le Commandant de la Gendarmerie d'AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN veilleront au respect de cette prescription et seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à RENOV' ET VOUS

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir

devant le Tribunal Administratif 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente

Fait à Commune de Francourville, le 07/04/2026
Le Maire,
Alain THIEBAULT

